

<b>IDENTIFICATION</b>	
Intitulé de l'Unité d'Enseignement : Droit des affaires et des assurances	Niveau d'études : C
Intitulé du cours : Droit des assurances	Nombre de crédits ECTS : 14 au total
Nombre de périodes : 40	Code : 713 303 U 32 D1 N°UE : 921

<b>DESCRIPTION</b>
<p><b>Prérequis :</b></p> <p><b>2.1. Capacités</b> face à diverses situations et opérations relevant du champ d'application du droit commercial, en disposant de la documentation ad hoc,            ♦ caractériser au moins deux principes fondamentaux du code de commerce (qualité et obligations du commerçant, actes commerciaux, éléments constitutifs d'un fond de commerce et opérations y relatives, utilisation de moyens de paiement spécifiques) ;            ♦ analyser et résoudre un litige relevant de la loi sur les pratiques du commerce et la protection du consommateur ;            ♦ expliciter des clauses d'un contrat commercial usuel et leurs conséquences pour les parties ;            ♦ mettre en œuvre les procédures adéquates en cas de concordat judiciaire ou de faillite en veillant particulièrement à préserver les intérêts des parties.</p> <p><b>2.2. Titre pouvant en tenir lieu</b> Attestation de réussite de l'UF 713302U32D1 « Législation et droit commercial » classée dans l'enseignement supérieur économique.</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <p>Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, compte tenu de son niveau de formation, face à des situations caractérisées par des problèmes juridiques standards relatifs au droit des assurances, en disposant de la documentation ad hoc,            ♦ d'analyser les éléments spécifiques des contrats ;            ♦ de structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.</p> <p>Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :            ♦ la cohérence entre la démarche et la situation traitée,            ♦ le recours équilibré aux différentes sources du droit,            ♦ le degré de rigueur dans le développement et l'argumentation juridique,            ♦ le niveau de précision et de la clarté dans l'emploi des termes juridiques.</p>
<p><b>Contenu du cours :</b></p>

( plan épuré voir plan complet notes de cours)

## **INTRODUCTION**

**CHAPITRE 1 : La loi du 4/04/2014 sur les assurances**

**CHAPITRE 2 : Classification des assurances**

**CHAPITRE 3 : L'assurance « incendie »**

**CHAPITRE 4 : L'assurance protection juridique**

**Matière vue via un travail de groupe**

**CHAPITRE 5 : Le contrat d'assurance-vie**

## **PERSONNEL ENSEIGNANT**

Mme ROMAN C

## **METHODOLOGIE**

Cours magistral ( notes de cours + code de l'étudiant en droit année en cours)  
Exercices réalisés seul en classe puis corrigés collectivement  
Lecture d'articles d'actualité  
Analyse de jurisprudence  
Intervenant extérieur invité selon ses disponibilités

## **MODES D'EVALUATION**

Evaluation écrite finale au dernier cours